

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, en date du 21 AVRIL, les Membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis pour la séance d'installation du Conseil Municipal à la Mairie de MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Antoine RONY, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 16 Avril 2026</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i> <i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 23</i>
--	---

Présents : Mesdames BOS, CRIVELLARO, ESPITALIE, FICAT, JORDA, LHIVER, MATHIERE, SAURT, SABEL, VIDAL Messieurs RONY, BARRES, BOUDET, CAUMON, COMBES, COUTURE, LAMOUREUX, MAZANEC, PIOLOT Absents/excusés ayant donné procuration à : Mme BAUDRIN à Mme ESPITALIE - M. MARTIN à Mme FICAT M. LAPEZE à M. BARRES – M. LAGARD à Mme SABEL Absent excusé : Absent non excusé : Secrétaire de séance : Mme SAURT
--

DELIBERATIONS :

N° 1 : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Ce dernier est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance du conseil municipal.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Mme SAURT se propose d'assurer la rédaction du compte rendu

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	RONY - BARRES – BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON - COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA – LAGARD - LAMOUREUX – LAPEZE- LHIVER – MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT - SABEL – SAURT - VIDAL		

N° 2 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

La séance se poursuivant, Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 Mars 2026 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

DEBAT

Aucune remarque

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	RONY - BARRES – BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON - COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA – LAGARD - LAMOUREUX – LAPEZE- LHIVER – MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT - SABEL – SAURT - VIDAL		

N° 3 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 MARS 2026

La séance se poursuivant, Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 Mars 2026 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

DEBAT

Aucune remarque

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	RONY - BARRES – BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON - COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA – LAGARD - LAMOUREUX – LAPEZE- LHIVER – MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT - SABEL – SAURT - VIDAL		

N° 4 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE -FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur le Maire propose de modifier les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 dans le respect des règles de liens entre les taux en vigueur, et de proposer une augmentation de 1% pour cette année, et de porter les taux à :

Taxe Habitation : 8.88%

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 36.09%

Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 69.76 %

La majoration spéciale de Taxe d'Habitation ne sera pas retenue pour l'année 2026.

DEBAT

Question de Mme SABEL : Pourquoi ne pas augmenter la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires ? on manque de logement locatif à l'année et on favorise les gîtes. Pourquoi augmenter la taxe foncière des propriétés non bâties ce qui pénalise plus les agriculteurs ?

Réponse de M. RONY : Nous prévoyons ainsi d'élargir la base de taxation sur les résidences secondaires, sur les logements vacants et les logements meublés (hors habitation principale)

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE	RONY - BARRES – BAUDRIN- BOS - BOUDET - CAUMON - COMBES - COUTURE – ESPITALIE - FICAT - JORDA -LAPEZE- LHIVER – MARTIN -MATHIERE - MAZANEC SAURT- VIDAL	SABEL - LAGARD CRIVELLARO - PILOT - LAMOUREUX	

N° 5 : BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE LOGEMENT LEBREIL

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget annexe des logements de Lebreil 2026. Ce budget a été débattu en commission finances ouverte le 17 Avril 2026

DEBAT

Question de Mme SABEL : Pourquoi verser au budget principal la somme de 21 000 euros, il n'y aura plus de provisions sur ce compte ?

Réponse de M. RONY : Nous n'avons pas jugé utile de laisser cette somme sur ce compte, nous avons fait le choix de le transférer au budget principal

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	RONY - BARRES – BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON - COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA – LAMOUREUX – LAPEZE- LHIVER – MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PILOT - SAURT - VIDAL	SABEL - LAGARD	

N° 6 : BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget annexe des locaux de la gendarmerie 2026. Ce budget a été débattu en commission finances ouverte le 17 Avril 2026

DEBAT

Question de M. COMBES : Est-ce que les travaux de l'avant toit de l'entrée sont-ils les seuls travaux prévus dans les locaux ?

Réponse de M. RONY : Oui, il n'y aura pas d'autres travaux, sauf besoins urgents

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON - COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA - LAGARD - LAMOUREUX - LAPEZE- LHIVER - MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT - SABEL - SAURT - VIDAL		

N° 7 : BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HAMEAU DE CUQUEL

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget annexe du Hameau de Cuquel 2026. Ce budget a été débattu en commission finances ouverte le 17 Avril 2026

DEBAT

Question de M. PIOLOT : Combien de lots vont être ouverts à la vente ?

Réponse de M. RONY : Le lotissement sera composé de 3 lots, après avoir délibéré sur le tarif du m2, ils seront proposés à la vente. Sur un des lots il y a une « cabane » qui sera comprise dans le prix de vente. Le permis d'aménager a été accepté.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON - COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA - LAGARD - LAMOUREUX - LAPEZE- LHIVER - MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT - SABEL - SAURT - VIDAL		

N° 8 : BUDGET COMMUNE DE MONTCUO EN QUERCY BLANC

DEBAT

1/ Dépenses Fonctionnement :

Question de Mme SABEL : Ligne 615221 : Qu'est ce qu'il est prévu de faire avec cette somme ?

Réponse de M. RONY : Nous avons suivi le conseil de M. GUARDIA de la DGFIP, qui nous a préconisé de garder cette somme en réserve.

Ligne 623 : Comment justifiez-vous la baisse de 10 000 euros sur cette ligne ?

Réponse de M. RONY : nous allons commencer à faire des économies, notamment sur le bulletin municipal

Mme SABEL : Vous ne les avez pas commencé sur les indemnités des élus.

M. RONY : Sur la Ligne 613 Nous ferons des économies sur les locations de voiture et les frais d'essence.

Concernant la location du local zone de Pleysses, le bail sera résilié fin 2026, ce qui fera une économie de 10 000 euros par an. Nous allons prévenir le Comité des fêtes de trouver un autre local pour y stocker leur matériel.

Le fleurissement des villages et l'entretien des espaces verts seront maintenus, cependant les prestations de M. MAYONNADE seront diminuées et compensées par plus d'interventions des agents techniques

M. PIOLOT : Le coût du personnel de remplacement est très élevé

M. RONY : Embauche Service Technique d'une personne non titulaire au 1^{er} janvier 2026 avec un salaire plus élevé

Mme SABEL : c'est un emploi qui coûte cher. Il y a également un emploi supplémentaire à la maternelle en cas d'absence pour maladie, comme c'est souvent le cas.

M. PIOLOT : Les cotisations URSSAF et caisse de retraite du personnel sont en augmentation

M. RONY : Les cotisations retraites de l'employeur ont augmenté de 3 points en 2026, elles augmenteront encore de 3 points au 1^{er} janvier 2027

Mme SABEL : Augmentation de 10 000 euros des indemnités des élus pour 3 trimestres, pour 4 trimestres l'augmentation serait encore plus importante

2/ Recettes de Fonctionnement :

M. PIOLOT : certaines recettes sont en diminution

M. RONY : dans certains cas il vaut mieux prévoir moins et avoir de bonnes surprises

M. PIOLOT : la dotation aux élus locaux est plus importante

M. RONY : cela fait partie de la Loi du statut de l'élu voté à l'assemblée en début d'année

M. PIOLOT : Baisse des autres produits de gestion courante

M. RONY : nous anticipons sur une diminution possible de la location de la salle des fêtes si nous ne remplaçons pas le chauffage actuel de la salle

3/ Investissements Dépenses :

M. RONY : pour financer les travaux de la future caserne nous envisageons un emprunt de 1 305 000 euros et un prêt relais de 550 000 euros

M. RONY : L'achat du terrain de M. BORD à Manguet a été engagé par l'ancienne équipe

Concernant le Lotissement de la Molle nous allons lancer les études et réaliser les diagnostics

M. RONY : Nous allons revoir le projet de Petit Musée, dont le coût des travaux est à la hausse, afin que le bâtiment corresponde mieux à nos besoins et nos attentes

M. PIOLOT : Les entreprises n'ont pas été retenues ?

M. RONY : Suite à l'appel d'offre les entreprises ont été retenues mais la notification n'a pas été effectuée, nous allons les informer.

M. PIOLOT : Pourquoi prévoir une somme de 3 000 euros pour les poteaux incendie, est-ce nécessaire ?

M. RONY : C'est une réserve « obligatoire » au cas où nous aurions besoin d'installer ou de remplacer un poteau incendie

M. RONY : Parc d'activité ST JEAN, les évacuations pluviales n'ont pas été prévues par l'ancienne municipalité

M. PIOLOT : Pourquoi des travaux d'accès au collège ?

M. RONY : Pour entrer au collège, les élèves empruntent la même entrée que les véhicules de livraison, ce qui pose un problème de sécurité et encore plus durant la période des travaux de la cantine. Le département nous a demandé de créer un chemin d'accès pour les élèves qui passera au-dessus des bâtiments au pied de la Tour. Un algéco sera installé dans la cour haute pour la cantine durant les travaux.

4/Investissements Recettes :

M. PIOLOT : Pourquoi un emprunt et un prêt relais pour la construction de la caserne ?

M. RONY : Le prêt relais à court terme est destiné à couvrir les frais jusqu'à la fin des travaux, l'emprunt sert à financer les travaux de construction. Le tout sera remboursé en totalité intérêts compris dès que les travaux seront terminés par le SDIS.

M. PIOLOT : Tout est négocié ?

M. RONY : oui tout est négocié, la convention entre le SDIS et la commune est en cours de rédaction, les banques ont été contactées et le crédit agricole nous a donné son aval pour un emprunt

Mme SABEL : le taux d'endettement est très élevé et cela pour au moins 2 ans

M. PIOLOT : Le bâtiment Rue des Cordeliers est vendu ?

M. RONY : Nous avons un certain nombre de ventes de terrains et de bâtiments en cours

M. PIOLOT : Vous nous faites peur avec tous ces emprunts

M. COUTURE : Si nous ne faisons pas d'emprunt, il n'y aura pas de caserne

Mme SABEL : le département n'a pas vraiment de moyens actuellement

M. PIOLOT : Le choix de l'emplacement de la caserne n'est pas vraiment judicieux et va entraîner des travaux de voirie

M. RONY : il n'y aura pas de travaux nécessaires car les pompiers emprunteront uniquement la départementale

Mme SABEL : il faudra enlever les chicanes

M. PIOLOT : Comment se situe l'endettement de la commune ?

M. RONY : M. GUARDIA nous dit que l'endettement est élevé mais pas complètement dans le rouge.

Mme SABEL : cela fait quand même 3 640 000 Euros d'emprunt

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE	RONY - BARRES - BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA - LAMOUREUX - LAPEZE-	SABEL - PIOLOT LAGARD	COMBES

	LHIVER - MATHIERE -MARTIN- MAZANEC - SAURT- VIDAL		
--	--	--	--

N° 9 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 63 000 euros pour les subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de notre commune par le renforcement des liens sociaux, de l'animation du village et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

M. le Maire précise que le montant de la somme allouée résulte d'un examen attentif des demandes déposées par les associations. Elle est identique à celle versée en 2025 car il n'a pas été possible de travailler sur les critères d'attribution, faute de temps..

Des subventions exceptionnelles, liées à l'organisation d'une manifestation sont également prévues. Elles ne seront versées que si la manifestation est réalisée.

20 H 30 Départ de M. RONY. Il est remplacé par la 1^{er} Adjointe Mme FICAT. Il ne prend pas part au vote

DEBAT

Pas de question.

Mme FICAT précise que les conseillers qui font partis d'une association ne prennent pas part au vote.

Pour le résultat des votes voir le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026

Nom Association	Montant subvention fonctionnement 2026	Montant subvention exceptionnelle 2026	objet subvention exceptionnelle	ELUS QUI NE PARTICIPENT PAS AU VOTE	NOMBRE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Associa ^t Départementale Secrétaire de Mairie	50	50	congrès 13/06/2026	A. RONY	22	22		
AMICALE DONNEURS SANG	200			A. RONY - C. VIDAL	21	21		
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 350	2 000	organisation 14 juillet 2026	A. RONY - P. COUTURE	21	21		
AMIS DES CHATS	400			A. RONY	22	22		
APE COLLEGE	300			A. RONY	22	22		
ASSO PARENT ELEVE ELEM	500	300	organisation arbre de Noël 2026	A. RONY - H. CRIVELLARO	21	21		
ACAM	1 000	1 000	Fête de la musique	A. RONY - N. ESPITALIE	21	21		
ASSO SPORTIVE COLLEGE	500			A. RONY	22	22		
CHAMPS DE GESTE	200			A. RONY	22	22		
CLUB EUROPEEN	200			A. RONY	22	22		
COCCEL		1 000	les 2 jours de Montcuq	A. RONY	22	22		
COMITE JUMELAGE	500	300	théâtre	A. RONY	22	22		
COMITE F MONTCUQ	3 000	3 000	Fêtes de Montcuq	A. RONY	22	22		
COMITE F LEBREIL	500	500	Fête de Lebreil	A. RONY - J. JORDA - F. COMBES	20	20		
COOP SCOL MATER	3 000			A. RONY	22	22		
COOP SCOL PRIM	2 000			A. RONY	22	22		
DYNAFORM	300			A. RONY	22	22		
BLEUET DU LENDOU	6 000			A. RONY	22	22		
FEDERATION ATAJH-TGSO		1 000	Entretien villages Lebreil et Ste Croix	A. RONY	22	22		
IME VIRE SUR LOT		300	concert Eglise St Privat 18/08	A. RONY	22	22		
FESTIVAL QUERCY BLANC				A. RONY	22	22		
FNACA	450			A. RONY	22	22		
FUDOSHIN	300			A. RONY	22	22		
JENISHA	200			A. RONY	22	22		
JEUX ET COMPAGNIE	600			A. RONY - C. VIDAL	21	21		
HALLE AUX LIVRES	1 000			A. RONY	21	21		

LA BELETTE			500	animation Plan d'eau	A. RONY	22	22	
LEZARD DE LA RUE			6 000	Festival de la Rue (5000) et animations été (1000)	A. RONY - D. MARTIN- A. BAUDRIN	20	18	2
MILLE MAINS A LA PATTE	150				A. RONY	22	22	
MONTCUQ BASKET	3 000		1 500	participation animateur	A. RONY	22	22	
MONTCUQ HIER ET AUJOURD'HUI	500		250	50 ans petit rapporteur du 02/08	R. BARRES- D. SAURT- MJ SABEL	20	20	
MONTCUQ EN ROSE	300				A. RONY - D. SAURT	21	21	
MONTPATCH	150				A. RONY	22	22	
MUSEE DE LA RESISTANCE	100				G. MAZANEC	22	22	
MUSIQUE COURS ET GRANGE			2 500	Festival Chanson à texte	A. RONY - G. MAZANEC	21	21	
MUTUELLE COUP DUR	150				G. MAZANEC	22	22	
PASTOURELS DE LA TOUR	150		2 800	Festival Dançarem	A. RONY - G. MAZANEC	21	21	
PETANQUE	500				G. MAZANEC - C. VIDAL	21	21	
POINT D'EAU	300				A. RONY - G. MAZANEC	21	21	
PUY L'EVEQUE CYCLISME			300	Cyclo-cross	G. MAZANEC	22	22	
QUERCY CONTACT/CREACTION	700				G. MAZANEC	22	22	
RANDO MONTCUQUOISE	200				A. RONY - J. JORDA- G. MAZANEC	20	20	
REFUGE CANIN	200				G. MAZANEC	22	22	
SOUVENIR Français	300				G. MAZANEC	22	22	
STEREO TAMDEM			300	spectacle musical	G. MAZANEC	22	22	
TENER LESTEVA	300				G. MAZANEC	22	22	
VALPRIONDE LOISIRS	500				G. MAZANEC - I. FICAT	21	21	
VIVA VOCE	500		500	Chants sacrés St Hilaire et festival de la chanson	G. MAZANEC	22	22	
SOUS TOTAL	30 550		24 100					
RESTE DISPONIBLE	8 350							
TOTAL BUDGÉTISÉ	63 000							

20 H 45 Retour de M. RONY. Il reprend sa place

20 H 45 Départ de M. MAZANEC

N° 10 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTCUO EN QUERCY BLANC

Monsieur le Maire propose de verser au Centre communal d'action sociale une subvention de 3 000€ au titre de l'exercice 2026. La dépense sera imputée à l'article 657363 du budget de l'année 2026.

DEBAT Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	RONY - BARRES – BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON - COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA – LAGARD -LAMOUROUX – LAPEZE-LHIVER – MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT - SABEL – SAURT - VIDAL		

N° 11 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des candidats enregistrés pour siéger dans la commission :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
LAGARDE Guy 5 Place du Midi -MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	RECHE Jean-Pierre 2127 Avenue de saint-jean 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
VIDAL Chantal 5, chemin de pentecôte- MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	CARNET Eliane 20 Rue du Faubourg de Narcès 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
FICAT Paul 228 chemin de rouzet VALPRIONDE 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	GARDES Gérard 71 chemin de calvet - Lebreil 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
DELTOUR Jeanine 2497 Avenue de Saint-Jean 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	PIOLOT Sylvie 308 chemin de l'oustalet 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

MAZUREK Dominique 9 Bis chemin de Paradis-MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	MEYNEN Olivier 53 Bd chapou- MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
SABATIER Valérie 402 Chemin du Bousquet – MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC	TORRES Marie-Laure 134 chemin des hébrards – BELMONTET 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
SOULIÉ Jean-Louis 116 chemin de cavagnac- MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	CHAMPREUX Georges 12 chemin du Paradis - MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
DELEU Jean-Michel 188 Route de la gariotte -BELMONTET 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	QUEBRE Jacques 211 Chemin de la briguerie – BELMONTET 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC
MATHIEU Jocelyne 16 Chemin des Jardins- MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	REGNARD Etienne 1515 route de la séoune - BELMONTET 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
MALGOUYRES Claude 16 Place du Sol- MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	LAPORTE Paul 270 chemin de barnac - MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
GARNERONE Anne-Marie 361 chemin de la bouygue - Valprionde 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	LAINÉ Daniele 558 chemin du théron 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
BOCQUEL Jacques 1 chemin de belledent 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	SOUQUES Bernard 629 chemin de Laspeyrières BELMONTET 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

DEBAT

M. COMBES : à quoi sert cette commission quel est son rôle ?

M. RONY : la commission va examiner toutes les déclarations de permis de construire afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les changements de destination relatifs aux propriétés bâties et non bâties, des additions de construction et des rénovation conséquentes.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	RONY - BARRES – BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON - COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA – LAGARD -LAMOUROUX – LAPEZE- LHIVER – MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT - SABEL - SAURT - VIDAL		

N° 12 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le Maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Toutefois, un contrôle des décisions du maire est effectué à posteriori. Dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (art. L 19) :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des candidats enregistrés pour siéger dans la commission :

- M. MAZANEC Guy
- Mme JORDA Jocelyne
- M. LAMOUREUX Christophe
- Mme SABEL Marie-José
- M. PIOLOT André

DEBAT
Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	RONY - BARRES – BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON - COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA – LAGARD -LAMOUREUX – LAPEZE- LHIVER – MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT - SABEL – SAURT - VIDAL		

N° 13: DESIGNATION DE 2 PERSONNES QUALIFIEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L EHPAD LES RESIDENCES DU QUERCY BLANC

L'EHPAD les résidences du Quercy-Blanc demande de désigner 2 personnes en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale, pour siéger au Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire propose de désigner : M. SOULIÉ Jean-Louis et Mme TANGUY Martine

DEBAT
Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	RONY - BARRES – BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON - COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA – LAGARD - LAMOUREUX – LAPEZE- LHIVER – MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT - SABEL – SAURT - VIDAL		

N° 14 : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la création d'un emploi saisonnier territorial à temps complet au service technique afin de palier au remplacement des agents durant les congés annuels du 1^{er} juin au 31 août 2026 et ainsi assurer la continuité de service durant la période estivale.

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE A L'UNANIMITE	RONY - BARRES – BAUDRIN - BOS - BOUDET - CAUMON - COMBES - COUTURE - CRIVELLARO - ESPITALIE - FICAT - JORDA – LAGARD - LAMOUREUX – LAPEZE- LHIVER – MARTIN - MATHIERE - MAZANEC - PIOLOT - SABEL – SAURT - VIDAL		

Questions diverses éventuelles

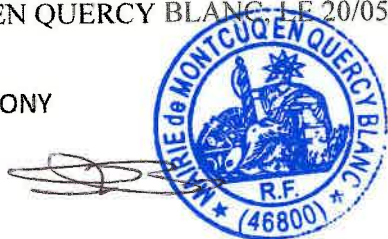
Mme SABEL demande s'il était possible de modifier les horaires du conseil municipal durant la saison d'été pour les agriculteurs, producteurs... les horaires actuels ne sont pas compatibles avec leurs travaux. Après débat, il est convenu les horaires suivants :

- Du mois d'avril au mois septembre : 20 h
- Du mois d'octobre au mois de mars : 19 h

Fin de la séance 21 H 00

Fait à MONTCUQ EN QUERCY BLANC - LE 20/05/2026

Le Maire, Antoine RONY



Secrétaire de séance

Dominique SAURT